



Règlement 2024

SOMMAIRE

Présentation	2
Participation	2
Inscriptions	3
Annulation d'engagement à la demande du concurrent.....	5
Remise des dossards et chronométrage	6
Tarifs	7
Modifications ou annulation	8
Mesures sanitaires.....	8
Description des courses.....	9
ULTRA TRAIL DU PUY MARY	9
ULTRA TRAIL DU PUY MARY DUO	10
GRAND TRAIL DU LIORAN.....	10
TRAIL DE LA JORDANNE SOLO	11
TRAIL DE LA JORDANNE RELAIS.....	12
LA RANDO des CARRAUS.....	12
PARCOURS des SUPER-HEROS	13
Assistance	14
Récompenses.....	14
Sécurité et secours	14
Abandon et rapatriement.....	14
Assurance	15
Droits à l'image.....	15
Éthique de course, éco-citoyenneté.....	15
Soins de confort et douches	15
CNIL/ RGPD.....	15
Acceptation du règlement.....	15

<p>Présentation</p>	<p style="text-align: center;">La 11ème édition de l'UTPMA aura lieu le samedi 15 Juin 2024</p> <p>L'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac est un ensemble de courses pédestres sur sentiers et chemins de montagne, organisé par l'association Tom 15 (Trail Odyssée Montagne 15), association loi 1901 inscrite au journal officiel le 8 Avril 2011 sous le numéro w151003497.</p> <p>Le présent règlement s'applique sur toutes les courses de l'événement 2024.</p>
<p>Participation</p>	<p>Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés dont l'âge correspond aux critères catégorie/distances de la FFA ;</p> <p>La participation aux différentes courses se fait sous l'entière responsabilité des coureurs, de ce fait, ils renoncent à tout recours envers les organisateurs en cas de dommages subis ou occasionnés. Les concurrents s'engagent à renoncer à toute poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de la participation à cette manifestation</p> <p>Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.</p>

Inscriptions

Ouverture des inscriptions le
10 décembre 2023 à 14h00.

Inscriptions obligatoires pour
toutes les courses sur le site
Klikego

Les inscriptions se font **uniquement** en ligne via un mode de paiement sécurisé sur le site d'inscription **Klikego**. Lien et informations complémentaires sur : <http://www.utpma.fr/inscriptions>

Afin de valider son inscription, le coureur majeur doit, **obligatoirement**, l'accompagner soit :

- **de sa licence** en cours de validité (licence FFA, UFOLEP, athlé running, athlé compétition, Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- **ou d'un certificat médical** notifiant l'**absence de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition**. Certificat datant de moins d'un an au 15 juin 2024.
- Le coureur doit fournir son certificat médical ou sa licence **au moment** de son inscription.

Pour les participants mineurs : les parents ou représentants légaux doivent transmettre l'**autorisation parentale UTPMA** dûment remplie disponible sur le site d'inscription.

Les personnes exerçant l'autorité parentale et le mineur renseignent conjointement **un questionnaire** relatif à son état de santé et attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport

- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français, dans le cas contraire, une traduction doit être transmise.
- Aucune relance ne sera adressée, il appartient au coureur de compléter et vérifier l'état de son inscription sur son profil coureur via le site Klikego.
- Tout dossier incomplet à la date du 15 Mai 2024 annulera l'inscription sans aucun remboursement possible.
- Toute inscription est individuelle, aucun transfert de dossard n'est autorisé par quelque motif que ce soit. Un concurrent rétrocédant son dossard sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par la personne portant son numéro de dossard durant l'épreuve.

Les documents doivent être téléchargés sur le profil d'inscription du coureur. **Aucun document envoyé par mail à l'organisation ne sera pris en compte.**

Pour les participants à l'Ultra Trail Solo ET Duo : il vous faudra justifier d'avoir couru et terminé une course ouvrant **au moins 65 points** entre le **15/05/2023 et le 15/05/2024**.

Vous devrez indiquer dans votre espace coureur sur le site de Klikego, les courses ouvrant ces points que vous avez déjà courues (ou que vous envisagez de courir) avec la date, votre classement, le kilométrage et le dénivelé positif jusqu'au 15 mai 2024. Toutes ces informations seront vérifiées par l'organisation pour la validation de votre inscription. **Attention au 15 mai 2024, il n'y aura plus de remboursement possible** (Pensez à la bourse aux dossards avant cette date-là !!)

Calcul des points : Le nombre de kilomètre et le dénivelé positif permettent de comptabiliser des points :

1 km de distance = 1 point

et

100m de dénivelé positif = 1 point.

Exemples :

Un trail de 50km et 1500m de dénivelé positif = 50+15 points, soit 65 points.

Un 100km sur route sans dénivelé = 100 points.

Un trail de 40km et 2500m de D+ = 40+25 points, soit 65 points

Un Ultra trail de 80km et 2000m de D+ = 80+20 points, soit 100 points

Seules les courses **exclusivement pédestres** sur **une seule étape, avec classement** sont prises en considération et vous ne pouvez pas additionner les points de plusieurs courses pour obtenir ces points. Le calcul se fait sur la distance arrondie au km et le dénivelé positif arrondi à la centaine de mètres la plus proche.

**Annulation
d'engagement à la
demande du concurrent**

- **Pour raison médicale :**

En cas d'annulation par le concurrent avant le 15 Mai 2024, sur présentation d'un certificat médical lors de la demande, l'organisation remboursera à hauteur de 100% l'inscription sur l'Ultra, l'Ultra en Duo et le Grand Trail, uniquement.

Avant une demande de remboursement, la bourse au dossard sera privilégiée afin de permettre à un autre coureur de bénéficier d'un dossard.

Epreuves et Dates	Taux de remboursement
Ultra, Ultra en Duo et Grand Trail jusqu'au 15 Mai 2024	100%
Ultra, Ultra en Duo et Grand Trail à partir du 15 mai 2024	Aucun remboursement
Randonnée et autres courses	Aucun remboursement

La demande de remboursement devra se faire par courrier à l'adresse suivante :

TOM 15 UTPMA

Bâtiment de l'horloge

8 Place de la Paix - 15000 Aurillac

Celle-ci devra obligatoirement être accompagnée du certificat médical faisant foi.

- **Pour toute autre raison :**

Une bourse de dossard sera mise en place au 2 janvier 2024 sur le site Klikego.

Elle permettra aux coureurs qui ne souhaitent plus participer à la course pour n'importe quelle raison de remettre en vente leurs dossards, hors frais Klikego.

Pour cela le coureur n'aura qu'à se rendre sur son compte dans l'onglet « revendre votre dossard ».

Il aura le choix de faire une vente privée en transférant le lien qui lui sera donné à une personne de son choix, ou, une vente publique.

La revente de dossard est possible **UNIQUEMENT** via le site d'inscription Klikego jusqu'au 15 Mai 2024.

Si le dossard n'est pas vendu avant le 15 Mai 2024, aucun remboursement ne sera effectué.

Sur l'Ultra, les coureurs qui ne pourront pas justifier des 65 points au 15 mai 2024 verront leur inscription annulée sans remboursement possible. Nous recommandons aux coureurs d'anticiper et de mettre leur dossard en vente via la bourse aux dossards si à l'approche de la date limite fixée au 15 mai ils n'ont pas pu terminer une course qualifiante.

**Remise des dossards et
chronométrage**

- **Remise des dossards :**

Pour toutes les courses, la remise des dossards / bracelets aura lieu **le vendredi 14 juin 2024 de 10h00 à 20h00 Place des Carmes.**

Les dossards et dotations seront remis en main propre pour chaque coureur **sur présentation de sa pièce d'identité.**

Pour le **Trail de la Jordanne** en solo et en relais, le retrait des dossards pourra aussi se faire le **samedi 15 de 6h30 jusqu'à 8h00**

Les dossards doivent toujours être visibles de face, portés sur la poitrine ou sur le ventre. Ils ne doivent pas être cachés sous un vêtement.

- **Chronométrage :**

Les participants des différentes courses seront badgés à plusieurs endroits sur leur parcours respectifs, pour cela :

- Les concurrents de **l'Ultra** recevront avec leur dossard des puces électroniques, une collée sur le dossard et une à mettre sur leur sac de course.

- Les concurrents des autres courses recevront avec leur dossard une puce électronique déjà collée sur leur dossard.

Toutes les puces seront récupérées à l'arrivée des concurrents

<p style="text-align: center;">Tarifs</p> <p>Ultra Trail du Puy Mary SOLO</p> <p>Ultra Trail du Puy Mary DUO</p> <p>Grand Trail du Lioran</p> <p>Trail de la Jordanne SOLO</p> <p>Trail de la Jordanne RELAIS</p> <p>Randonnée</p> <p>Parcours des Super- Héros</p> <p>Pasta Party</p> <p>Repas du Terroir</p>	<p><u>Attention : les tarifs ci-après ne comprennent pas les frais d'inscription en ligne de klikego</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 euros jusqu'au 30 avril 2024 puis 105 euros à partir du 1er Mai 2024. Le tarif comprend la Pasta Party et le repas du Terroir (si cochés à l'inscription), mais aussi le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher. • 200 euros jusqu'au 30 avril 2024 puis 210 euros à partir du 1er Mai 2024. Le tarif comprend la Pasta Party et le repas du Terroir (si cochés à l'inscription), mais aussi le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher. • 48 euros jusqu'au 30 avril 2024 puis 53 euros à partir du 1er Mai 2024. Comprend le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher. • 28 euros jusqu'au 30 avril 2024 puis 33 euros à partir du 1er Mai 2024. Comprend le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher. • 32 euros jusqu'au 30 avril 2024 puis 37 euros à partir du 1er Mai 2024. Comprend le cadeau de bienvenue des deux équipiers, les ravitaillements et la récompense finisher. • 22 euros. Comprend le cadeau de bienvenue, le repas chaud sur le parcours et ravitaillements. • 5 euros. Comprend le cadeau de bienvenue et le goûter. Rappel : Inscription et paiement sur place à la remise du dossard • Vendredi 14 juin 2024 au soir : 12 euros (- 12 ans : 6 euros). Elle se tiendra selon les directives gouvernementales et suivant la situation sanitaire. • Samedi 15 juin 2024 de 19h à 03h00 : 20 euros (-12 ans : 10 euros). Il se tiendra selon les directives gouvernementales et la situation sanitaire. <p style="text-align: center;"><i>Les inscriptions seront closes le 15 mai 2024 à minuit ou dès que le nombre maximal de participant par course sera atteint.</i></p>
--	--

<p><i>Modifications ou annulation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les épreuves à tout moment en fonction des conditions climatiques (météorologiques, catastrophes naturelles), des événements politiques majeurs (attentats...) ou tout autre événement pouvant nuire à la sécurité des personnes. • En cas d'annulation de l'événement à la date du 15 mai 2024, les droits d'inscriptions seront remboursés à hauteur de 100% • Au-delà de cette date, l'organisation ne procédera à aucun remboursement. Les repas payés en supplément seront intégralement remboursés. • En cas de conditions météorologiques trop défavorables (forts risques orageux, pluies violentes,..), l'organisation et /ou les autorités compétentes, peuvent décider de modifier les horaires de départ, les parcours, barrières horaires ou lieux de ravitaillements • Les parcours peuvent évoluer en fonction des autorisations de passages accordées. <p>En acceptant le présent règlement tous les concurrents s'engagent à suivre et respecter ces mesures.</p> <p>Attention : Les chiens et autres animaux de compagnie sont formellement interdits sur tous les parcours.</p>
<p><i>Mesures sanitaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le bon déroulement des épreuves, toutes les mesures sanitaires imposées par décisions gouvernementales ou par toute autre institution officielle seront mises en place le jour de l'événement • Tous les concurrents s'engagent, si nécessaire, à présenter un pass sanitaire en cours de validité afin de pouvoir participer à l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

<p>Description des courses</p> <p>ULTRA TRAIL DU PUY MARY</p>	<p>Distance d'environ 112 Km et 4780m de dénivelé positif A partir de la catégorie Espoir (2004) Ouvert à 600 participants solo et 50 duos Temps maximal de course 27h00</p>
	<p>DEPART : 00h01 le samedi 15 juin 2024 de la place des Carmes à Aurillac</p> <p>Attention : suivant les réglages et systèmes de mesure utilisés, les dénivelés et kilométrages peuvent varier. Les distances et dénivelés des parcours de l'UTPMA sont calculées à partir d'une trace au format GPX importée du site www.openrunner.fr.</p>
<p><u>Matériel obligatoire</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - une réserve d'eau minimale de 1,5 litres - une écotasse - une couverture de survie - une lampe frontale en bon état de marche avec piles neuves et/ou batterie chargée - un couvre chef - un sifflet - une réserve alimentaire - une veste imperméable - un téléphone portable <p style="text-align: center;">N° SECOURS 07.68.69.98.68</p>
<p><u>Contrôle de la présence du matériel réglementaire</u></p>	<p>Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire.</p> <p>Une vérification du matériel obligatoire sera effectuée pour tous les coureurs avant d'entrer dans le sas de départ.</p> <p>Un contrôle du matériel pourra également être effectué sur le parcours, par n'importe quel membre de l'organisation, à tout moment de la course.</p> <p>Attention : Tous les participants (traileurs et randonneurs) devront obligatoirement disposer de leur propre écotasse et/ou réserve d'eau. Aucun gobelet plastique présent sur les ravitaillements, la pasta party et le repas du terroir</p>
<p><u>Usage des bâtons</u></p>	<p>Toléré mais INTERDIT dans la zone suivante : Montée du Puy Mary</p> <p>Un panneau annoncera le début et la fin de la zone sans bâton.</p> <p style="text-align: center;"><i>Merci de nous aider à protéger les zones sensibles de l'écosystème du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.</i></p> <p><u>Une partie des parcours passe chez des particuliers et n'est ouverte que le jour de la course. Seul le respect de cet interdit permettra de garantir l'avenir de la course.</u></p>
<p><u>Base de vie du Lioran</u></p>	<p>A la base de vie du Lioran, seuls les coureurs auront accès au ravitaillement. Une zone d'assistance sera matérialisée (un seul assistant par coureur).</p> <p>Les coureurs souhaitant un sac d'allègement à la Base de vie du Lioran devront obligatoirement utiliser le sac officiel qui leur sera fourni au retrait du dossard. Tout autre contenant sera refusé. Une caution de 5€ par dossard sera demandée aux coureurs et restituée au retour du sac.</p> <p>Possibilité d'utiliser les sacs des années précédentes pour ceux qui l'ont.</p> <p>Le sac ne devra pas excéder 5 kg.</p>

L'organisation vous recommande de ne pas y laisser d'objets de valeur et décline toute responsabilité en cas de vol, de casse ou de perte.

Le dépôt et le retrait des sacs pour la base de vie se feront Place des Carmes, à la salle dite « des syndicats », bâtiment de l'horloge, place de la Paix, à côté du cinéma « le Cristal » :

- **DÉPOT : vendredi 14 juin de 16h00 à 23h45.** Horaires impératifs. **N'attendez pas le dernier moment pour les déposer.**
- **RETRAIT (+ objets perdus) : samedi 15 juin de 17h00 à 02h30, le dimanche 16 juin de 9h00 à 11h30.**

Retrait sur présentation du dossier uniquement.

Les sacs qui n'auront pas été retirés pourront être réexpédiés au tarif postal majoré de 10€ de frais.

Ravitaillements et Barrières Horaires

6 ravitaillements complets sur le parcours + 1 ravitaillement en eau + arrivée

Les barrières horaires sont applicables sur les ravitaillements mentionnés ci-dessous :

- Salle des fêtes de Velzic **17 km BH 3h30**
- Thiézac **35,5 km BH 8h15**
- Station du Lioran **55,6 km BH 12h45**
- Col du Pas de Peyrol **66,6 km BH 16h15**
- Halle de Mandailles **75,4 km BH 18h00**
- Salles des fêtes de Lascelle **90,8 km BH 21h40**
- Mairie de Saint Simon **102,6 km BH 00h50** (le 16/06/2024)
- Arrivée Aurillac **112,6 km BH 03h00** (le 16/06/2024)

Tous ces horaires sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution du tracé

Le principe de ravitaillement peut être amené à être modifié selon les dispositions gouvernementales liées à la COVID-19.

ULTRA TRAIL DU PUY MARY DUO

Principe du duo : une inscription sous le même dossier.

Vous partez ensemble, vous faites la course ensemble, vous franchissez la ligne d'arrivée ensemble.

112km à partager et se soutenir dans les difficultés à affronter.

Les deux coéquipiers doivent avoir validé les 65 points. Si l'un des deux coureurs n'a pas validé ses 65 points au 15/05/2024, l'inscription du duo ne sera pas validée.

La course se fait en duo du début à la fin. L'abandon de l'un des coéquipiers entraîne automatiquement l'abandon de l'autre.

Aucune équipe ne pourra être reconstituée en cas d'abandon de l'un de ses coéquipiers

Tous les points de contrôle doivent être passés ensemble.

Si les deux coureurs ne passent pas la ligne d'arrivée ensemble ils encourent une disqualification

Temps de course et barrières horaires identique au format solo

GRAND TRAIL DU LIORAN

Distance d'environ **50 km avec 1360m de dénivelé positif et 1980m de dénivelé négatif**

A partir de la catégorie Espoir (2004)

Ouvert à 600 participants

Pas de barrière horaire

Départ le samedi 15 juin 2024 à 9h00 du Lioran

Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction de l'organisation des navettes

Acheminement au départ en option (5 euros) lors de l'inscription

Attention : suivant les réglages et systèmes de mesure utilisés, les dénivelés et kilométrages peuvent varier. Les distances des parcours de l'UTPMA sont calculées à partir d'une trace au format GPX importée sur le site www.openrunner.fr

Matériel obligatoire

- une réserve d'eau d'un litre minimum
- une écotasse
- une couverture de survie
- un couvre chef
- un sifflet
- une réserve alimentaire
- une veste imperméable
- un téléphone portable

N° SECOURS 07.68.69.98.68

Usage des bâtons

Autorisé sans aucune restriction.

Barrières Horaires

Sans

Ravitaillements

3 ravitaillements complets sur le parcours + arrivée :

- Mandailles **12,9 km**
- Salle des fêtes de Lascelle **28,1 km**
- Mairie de Saint Simon **39,8 km**
- Arrivée à Aurillac **50 km**

Le principe de ravitaillement peut être amené à être modifié selon les dispositions gouvernementales liées à la COVID-19.

**TRAIL DE LA JORDANNE
SOLO**

Distance d'environ **28 km avec 652 m de dénivelé positif et 746 m de dénivelé négatif**

A partir de la catégorie Espoir (2004)

Ouvert à 500 participants - Pas de barrière horaire

Départ le samedi 15 juin 2024 à 9h05 de Velzic

Matériel obligatoire

- une réserve d'eau (0,5 litre minimum)
- une écotasse

N° SECOURS 07.68.69.98.68

Tous les participants devront OBLIGATOIREMENT se faire enregistrer/ bipper à 7h15 près de la ligne d'arrivée place des Carmes à Aurillac et prendre la navette mise à disposition par l'organisation pour rallier le village de Velzic.

Les coureurs n'ayant pas pris la navette ne pourront pas prendre le départ de la course.

Usage des bâtons

Autorisé sans aucune restriction.

Barrières Horaires

Sans

Ravitaillements

3 ravitaillements complets sur le parcours + arrivée

- Lascelles **6 km**
- Bourg de Rouffiac **14,5 km**
- Saint-Simon **18 km** [zone de relais]
- Arrivée à Aurillac

<p>TRAIL DE LA JORDANNE RELAIS</p> <p><u>Matériel obligatoire</u></p> <p><u>Usage des bâtons</u> <u>Barrières Horaires</u> <u>Ravitaillements</u></p>	<p>Premier relais 18 km avec 457 m D+ et 491 m D- catégorie junior et plus Second relais 10 km avec 195 m D+ et 255 m D- catégorie cadet et plus Ouvert à 100 équipes - Pas de barrière horaire</p> <p>Pour les mineurs, l'autorisation parentale UTPMA ainsi qu'un certificat médical datant de moins d'un an au 15 juin 2024 sont obligatoires. (Documents à télécharger sur la page "inscriptions" de notre site www.utpma.fr et à joindre à l'inscription)</p> <p><u>Départ le samedi 15 juin 2024 à 9h de Velzic</u></p> <p>Tous les participants au premier relais devront OBLIGATOIREMENT se faire enregistrer/ bipper à 7h15 près de la ligne d'arrivée place des Carmes à Aurillac et prendre la navette mise à disposition par l'organisation pour rallier le village de Velzic. Le relais s'effectuera dans le bourg de Saint Simon</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réserve d'eau - une écotasse <p style="text-align: center;">N° SECOURS 07.68.69.98.68</p> <p>Sans restriction. Sans R1 : à Lascelles km 6 et Saint Simon km 18 (arrivée de R1) R2 : à Saint Simon (départ de R2) puis sur l'arrivée à Aurillac</p>
<p>LA RANDO des CARRAUS</p> <p><u>Matériel obligatoire</u></p> <p><u>Usage des bâtons</u> <u>Barrières Horaires</u> <u>Ravitaillements</u></p>	<p>Nouveau parcours Distance d'environ 25 km et 600m D+ Ouvert à 500 participants <u>Départ le samedi 15 juin 2024 à 10h00</u> du village de Polminhac</p> <p>Pour les personnes qui le souhaitent, l'organisation met à disposition des bus pour se rendre à Polminhac (à cocher impérativement lors de votre inscription). Départ des bus de la place des Carmes à Aurillac le samedi 15 juin à 8h00. Le départ effectif de la randonnée se fera à Polminhac et son arrivée à Aurillac. Attention, pas de navettes prévues sur le tracé de la randonnée ni pour le retour vers Polminhac. Tout mineur devra obligatoirement être accompagné d'un adulte et sera sous sa responsabilité. Cette randonnée est organisée en partenariat avec la mairie de Polminhac et l'association les Pas Vézacois de Vézac.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réserve d'eau et/ou une écotasse - des chaussures adaptées à la marche - un coupe-vent et une tenue adaptée selon les conditions météo (vêtements de pluie, casquette...) <p style="text-align: center;">N° SECOURS 07.68.69.98.68</p> <p>Accepté sans restriction. Sans 1 repas chaud sur le parcours + ravitaillement à l'arrivée</p>

<p>PARCOURS des SUPER-HEROS</p> <p><u>Départ</u></p> <p><u>Catégories</u></p> <p><u>Classement</u></p> <p><u>Inscriptions</u></p>	<p>Le repas est accessible sur présentation du bracelet qui vous est délivré après vérification de votre inscription.</p> <p>Les animaux de compagnies même en laisse ne sont pas autorisés.</p> <p>Accueil de 15h30 à 17h30 Jardin des Carmes (selon les catégories) le samedi 15 juin 2024. Ouvert à 150 enfants de 5 à 12 ans nés entre 2012 et 2019. Inscription 5 euros</p> <p><u>Selon les catégories le samedi 15 juin 2024 entre 17h15 et 18h00</u> au Jardin des Carmes</p> <p>Les enfants peuvent venir déguisés (avec un déguisement adapté).</p> <p>Trois catégories de Super-Héros ont été définies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Super Héros force 5 et 6 ans : enfants nés en 2019 et 2018 • Super Héros force 7,8 et 9 : enfants nés en 2017, 2016 et 2015 • Super Héros force 10, 11 et 12 : enfants nés en 2014, 2013 et 2012 <p>La prise en charge des enfants se fera sur place, au jardin des Carmes. Ils seront accompagnés à l'échauffement et au départ. Vous pourrez ensuite récupérer vos Super Héros en haut du Jardin, côté rue des Carmes.</p> <p>Il n'y aura pas de classement, les enfants courront de 6 à 10 minutes en fonction de leur catégorie d'âge. Il s'agira d'un parcours avec obstacles à effectuer autant de fois que l'enfant le souhaite durant le temps imparti. Le nombre total de km parcouru collectivement sera calculé et affiché au tableau des résultats place des Carmes.</p> <p>L'inscription et le paiement se feront sur place, le samedi à partir de 15h30. Une autorisation parentale devra être remplie et signée pour valider la participation de l'enfant. L'autorisation parentale est disponible sur le site www.utpma.fr dans la rubrique INSCRIPTIONS.</p> <p>Il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical.</p>
--	--

<p>Assistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les concurrents pourront bénéficier d'une assistance extérieure UNIQUEMENT dans les zones de ravitaillement officielles sous peine de disqualification • Aucun ravitaillement extérieur à ces zones et accompagnement de coureur entre ces zones n'est possible. • Un seul assistant par coureur est autorisé dans la zone.
<p>Récompenses</p>	<p>La remise des prix des cinq courses (Ultra, Grand Trail de la Jordanne, Trail d'Aurillac Solo et Relais) aura lieu samedi 15 juin 2024, au niveau de la place des Carmes à Aurillac.</p> <p>Seront récompensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premiers scratch Hommes / Femmes, ainsi que les premier(e)s Hommes et Femmes des catégories suivantes (hors scratch) de l'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac (112 km), du Grand Trail (50 km) et du Trail de la Jordanne SOLO (28km) (Espoir / Senior + Master 0 / M1+2 / M3+4 / M5+6 / M7 et +) - Les premiers relais Femmes / Hommes / Mixtes du Trail de la Jordanne RELAIS - Les premiers Duo Femme / Homme / Mixte de l'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac (112km) <p>En cas d'égalité, la répartition des lots se fera par tirage au sort.</p>
<p>Sécurité et secours</p>	<p>Les postes de contrôle et de sécurité seront installés le long du parcours et une équipe de secouristes assurera la sécurité de la zone Départ/Arrivée. Des médecins urgentistes, infirmières et secouristes composeront le dispositif de secours de course, reliés entre eux par un réseau de secours dédié avec le médecin régulateur. Au PC course, le médecin régulateur est en contact avec le SAMU du Cantal et les autres moyens de secours publics (pompiers, gendarmes). N° SECOURS : 07.68.69.98.68.</p> <p><u>En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié. Le numéro de secours sera imprimé sur chaque dossard, et permettra de joindre le PC course.</u></p>
<p>Abandon et rapatriement</p>	<p>Tout coureur qui se présente au-delà des barrières horaires est exclu de la course, son dossard sera systématiquement invalidé par l'organisation.</p> <p>Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui récupère ses puces et invalide son dossard.</p> <p>Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste et le PC course.</p> <p>Des bus abandons sont mis à disposition dans la vallée, permettant un retour à Aurillac.</p> <p>Suite à un abandon/invalidité du dossard, si le coureur poursuit le parcours, il le fait sous sa propre responsabilité, en aucun cas l'organisation ne pourra être tenue responsable s'il provoque ou subit un accident suite à cela.</p>

<p>Assurance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement, par une assurance individuelle accident. • Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance MAIF • Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'organisateur en assure la surveillance. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés dans les sacs coureurs mis en place pendant l'événement par l'organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.
<p>Droits à l'image</p>	<p>Chaque participant autorise expressément les organisateurs de l'UTPMA ainsi que leurs partenaires à utiliser les images et/ou vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux courses de l'UTPMA, et ceci sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.</p> <p>Dans le cadre d'un mineur non-émancipé, l'inscription aux Super-Héros emporte accord des parents d'utilisation des images de l'enfant mineur</p>
<p>Éthique de course, éco-citoyenneté</p>	<p>Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés et triés aux différents postes de contrôle, dans des containers prévus à cet effet. Si un coureur est surpris en train de jeter un emballage, vêtement ou tout objet de nature à polluer l'environnement de manière délibérée, il sera disqualifié.</p> <p>La course s'inscrit dans une éthique d'éco-citoyenneté et tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et le respecter.</p>
<p>Soins de confort et douches</p>	<p>Des masseurs-kinésithérapeutes, seront présents sur certains points de ravitaillement et à l'arrivée.</p> <p>Des douches seront mises à disposition (un panneautage sera mis en place).</p>
<p>CNIL/ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)</p>	<p>Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux bénévoles de l'UTPMA qui sont responsables du traitement de ces données. Elles sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Ceux-ci sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il peut, par lui-même, modifier ses informations sur son espace coureur qu'il a créé lors de son inscription ou nous en faire part à l'adresse mail : inscription@utpma.fr .</p>
<p>Acceptation du règlement</p>	<p>Avec son inscription, le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course ; - S'engage à suivre le parcours prévu (présence de contrôleurs sur certains points) ; - S'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un point de contrôle ou à un secouriste en cas de blessure. <p>Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision de la direction de course.</p>